



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED WG.270/2
20 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes (Grèce), 21-24 septembre 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes (Catane, novembre 2003) a décidé de convoquer la réunion des points focaux nationaux à Athènes, du 21 au 24 septembre 2005. La réunion a pour objet d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail en cours du PAM et de finaliser le budget-programme et les recommandations pour l'exercice 2006-2007.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mercredi 21 septembre 2005 à l'hôtel "Holiday Inn", 50 avenue Michalakopoulou, Athènes, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Tous les points focaux du PAM ont été invités à y prendre part ou à désigner des représentants. Les représentants des organisations internationales et des organisations non gouvernementales compétentes ont été invités à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes de la Convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera *mutatis mutandis* à la réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion.

L'ordre du jour provisoire a été établi par le Secrétariat en consultation avec le Bureau des Parties contractantes et les directeurs des Centres d'activités régionales. Si nécessaire, des groupes de discussion ad hoc ou des sous-comités de rédaction pourront être constitués par la réunion, en consultation avec le Secrétariat. La réunion examinera et adoptera la proposition d'emploi du temps figurant à l'annexe I du présent document.

Un service d'interprétation anglais-français sera assuré pour toutes les séances.

Points 5 et 6 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et sur l'exécution financière

Le Coordonnateur fera une présentation générale du document UNEP(DEC)/MED WG.270/3 "Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005" et du document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.16 "Exécution financière". Il retracera dans leurs grandes lignes les principales actions et activités entreprises dans le cadre du PAM en vue d'appliquer les recommandations de la Treizième réunion des Parties contractantes à Catane en 2003 et de répondre aux obligations découlant de la Convention et de ses Protocoles.

Point 7 de l'ordre du jour: Recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Coordonnateur fera une présentation générale du document UNEP(DEC)/MED WG.270/4 "Recommandations et budget-programme pour 2006-2007". La réunion sera appelée à centrer ses travaux sur les recommandations et sur le budget et à se prononcer en conséquence sur les divers éléments de ce point de l'ordre du jour, avec leurs recommandations et leurs allocations budgétaires respectives. La réunion pourra se référer aux documents de travail respectifs pour le rappel des faits et l'ensemble des recommandations pertinentes.

La réunion est invitée à prêter une attention particulière aux questions suivantes:

1. initiatives à prendre en vue d'accélérer le processus de ratification;
2. nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC);
3. principaux éléments d'un mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
4. orientation future du PAM; évaluations externes du CAR/TDE, du CAR/PP et du MED POL;
5. CMDD - notamment son programme de travail et la Déclaration sur la SMDD;
6. MED POL-Phase IV, mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS);
7. Projet de résolution sur l'adoption de la Stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques";
8. mise en œuvre des plans d'action adoptés dans le cadre du Protocole "ASP & biodiversité", et projet de Déclaration sur le phoque moine;
9. Plan d'action opérationnel pour la GIZC en Méditerranée;
10. Rapport sur l'environnement et le développement;
11. Information et communication.

La réunion sera appelée à examiner et finaliser le budget-programme pour le prochain exercice biennal.

Point 8 de l'ordre du jour : Projet d'ordre du jour de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005)

La réunion est invitée à examiner et à finaliser l'ordre du jour provisoire de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005).

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

D'autres questions concernant le Plan d'action pour la Méditerranée, qui pourraient être portées à l'attention de la réunion par des participants ou par le Secrétariat lors de l'adoption de l'ordre du jour prévue au point 4 ci-dessus, seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le samedi 24 septembre 2005 à 18 heures.

ANNEXE I

PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

DATE

PLÉNIÈRE

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2005

10 h – 11 h	Point 1 de l'OdJ: Ouverture Point 2: Règlement intérieur Point 3: Élection du Bureau Point 4: Adoption de l'ordre du jour
11 h – 11 h 30	Pause café
11 h 30 – 13 h	Point 5 de l'OdJ: Coordination Cadre juridique, Questions institutionnelles, CMDD, Coopération et partenariat, Réunions et conférences, Information et sensibilisation
13 h – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 16 h	Point 5 (suite): Questions financières Point 6: Exécution financière
16 h – 16 h 30	Pause café
16 h.30 – 18 h	Point 5 (suite): Composantes Prévention et maîtrise de la pollution Conservation de la diversité biologique

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2005

9 h 30 – 11 h	Point 5 (suite) Gestion durable des zones côtières Intégration de l'environnement et du développement
11 h – 11 h 30	Pause café
11 h 30 – 13 h	Point 7.I Coordination Point 7.I.A: Cadre juridique
13 h – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 16 h	Point 7.I.B: Questions institutionnelles Point 7.I.C: CMDD
16 – 16 h 30	Pause café

16 h 30 – 18 h	Point 7.I.D: Coopération et partenariat Point 7.I.E: Information et sensibilisation
	Point 7.II: Composantes
	Point 7.II.A: Prévention et maîtrise de la pollution

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2005

9 h – 11 h	Point 7.II.A (suite) Point 7.II.B: Conservation de la diversité biologique
11 h – 11 h 30	Pause café
11 h 30 – 13 h	Point 7.II.B (suite) Point 7.II.C: Gestion durable des zones côtières Point 7.II.D: Intégration de l'environnement et du développement Point 7.II.E: Information et communication
13 h – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 16 h	Point 7.III: Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007
16 h – 16 h 30	Pause café
16 h 30 – 18 h	Point 8 de l'OdJ: Examen du projet d'ordre du jour de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005)
	Point 9: Questions diverses

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2005

	Pas de séance le matin (Le Secrétariat préparera le rapport de la réunion)
17 h – 18 h	Point 10 de l'OdJ : Adoption du rapport
	Point 11: Clôture de la réunion